

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

**Commune de MORILLON**

**Séance du Jeudi 25 Juillet 2024**

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
19.07.2024
Date d'affichage
19.07.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. BOUVET Jérémie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles.

**Excusés :**

M. CLERENTIN Raphaël qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin,  
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,  
Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie,  
Mme PEREIRA Jocelyne qui donne pouvoir à M. PINARD Jean-Philippe

**A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin**

**Délibération n° 2024.078**

**Objet de la délibération**

**CONTRAT DE SPONSORING DE SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU POUR 2025**

Considérant que, par une délibération n°2016.75 du 7 novembre 2016, le Conseil municipal de Morillon a approuvé le règlement d'attribution des subventions aux sportifs de haut niveau et a ainsi lancé une opération de sponsoring de sportifs sur la commune ;

Considérant que, depuis cette date, l'opération de sponsoring a été réitérée d'année en année ;

Considérant toutefois que de moins en moins de sportifs se portent candidat, étant entendu que le sponsoring reste encore cantonné aux sports de glisse, au détriment des autres pratiques sportives pouvant être concerné ;

Considérant, d'autre part, que la question s'étant posée de l'éligibilité des candidats pratiquant des handisports à ce dispositif, il convient de préciser ce sujet dans le règlement ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de poursuivre l'opération de sponsoring de sportifs de haut niveau à compter de 2025 et d'approuver le dossier de candidature et le règlement présentés en annexe ;

**Aussi,**

Vu le projet de dossier de sponsoring et le règlement encadrant le dispositif du sponsoring de sportifs de haut-niveau ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative, événements, animations locales et sports » du 18 juillet 2024 ;

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré :**

- **DÉCIDE** de poursuivre l'opération de sponsoring de sportifs de haut-niveau à partir de 2025 ;
- **APPROUVE** le règlement d'attribution du sponsoring et le dossier devant être déposé par les candidats tels que présentés en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toute diligence et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Le Maire,  
**P/O le Maire,  
Et par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint  
Raphaël CLERENTIN**

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.